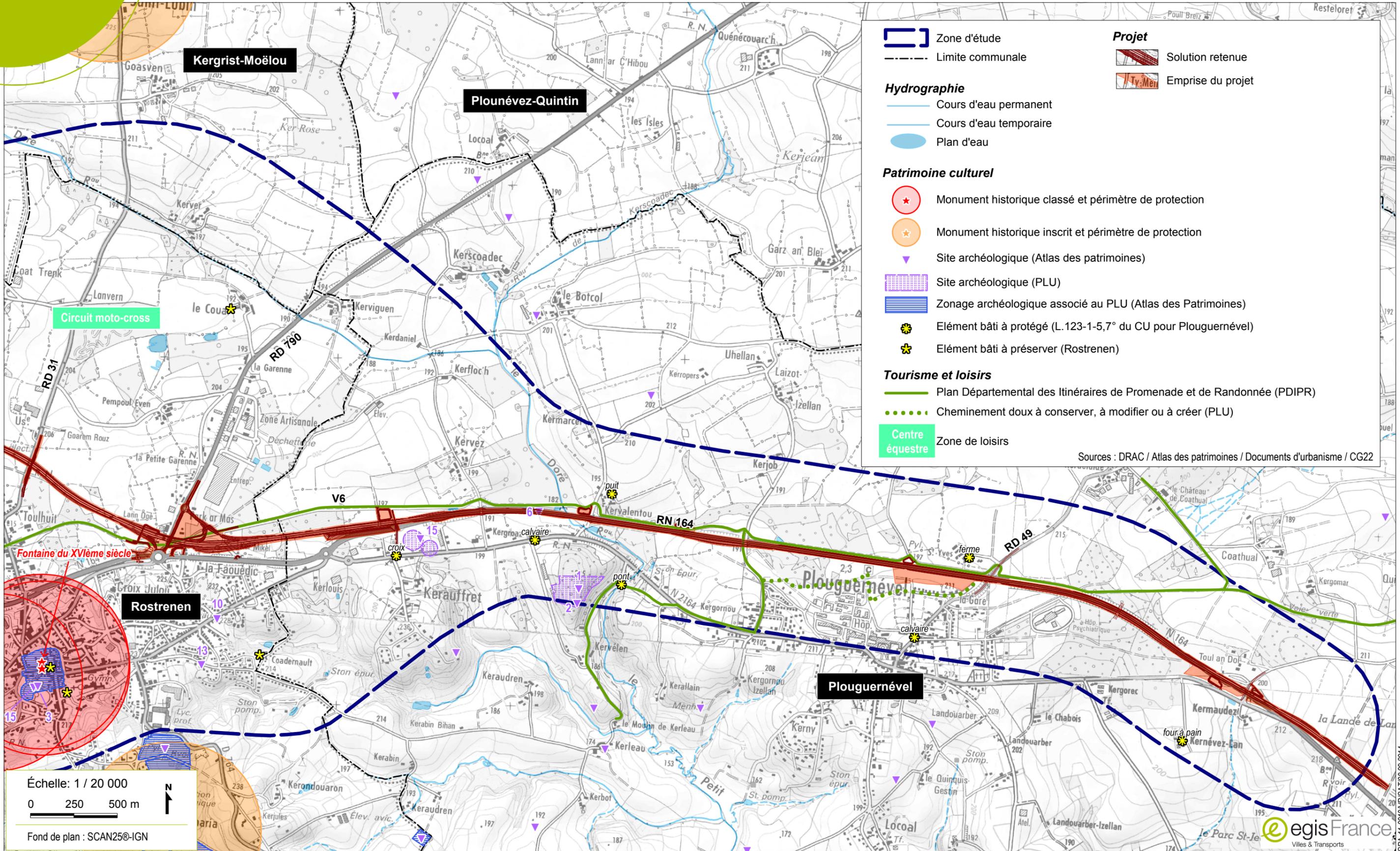


Patrimoine culturel, tourisme et loisirs et solution retenue (2/2)



Zone d'étude
 - - - - - Limite communale

Hydrographie
 — Cours d'eau permanent
 — Cours d'eau temporaire
 ● Plan d'eau

Patrimoine culturel
 ● Monument historique classé et périmètre de protection
 ● Monument historique inscrit et périmètre de protection
 ▼ Site archéologique (Atlas des patrimoines)
 ■ Site archéologique (PLU)
 ■ Zonage archéologique associé au PLU (Atlas des Patrimoines)
 * Élément bâti à protégé (L.123-1-5,7° du CU pour Plouguernevel)
 * Élément bâti à préserver (Rostrenen)

Tourisme et loisirs
 — Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR)
 ●●●● Cheminement doux à conserver, à modifier ou à créer (PLU)

Projet
 ■ Solution retenue
 ■ Emprise du projet

Centre équestre
 ■ Zone de loisirs

Sources : DRAC / Atlas des patrimoines / Documents d'urbanisme / CG22

Échelle : 1 / 20 000
 0 250 500 m
 N
 Fond de plan : SCAN25@-IGN

GRA-11-0010VRSAT08.09.2014

V.6.2. Impacts du projet sur les conditions de circulation

V.6.2.1. Impact régional

La mise à 2 x 2 voies du tronçon Loméven – Plouguernevel s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la RN 164 sur l'ensemble de son itinéraire, de Montauban de Bretagne à Châteaulin. Ainsi, ce tronçon participera à assurer une continuité avec les tronçons déjà aménagés en 2x2 voies et plus globalement, participera à la modernisation du centre Bretagne.

A l'échelle de la région, le projet participe à renforcer le maillage territorial de liaison est-ouest, en délestage des axes littoraux RN 12 et RN 165.

Comme il existe très peu de projets routiers structurants en région Bretagne (aucun sur le réseau routier national littoral) et qu'il n'y a aucune perspective particulière concernant le développement à long terme de l'offre ferroviaire dans le territoire du Centre Bretagne (le récent débat public sur les lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire a par exemple permis de mettre en avant les enjeux des services de transports à horizon 2030/2040 mais sans les traduire en offre d'infrastructure à ce stade), l'aménagement de la RN164 semble ne connaître aucune concurrence : l'amélioration des temps de parcours qu'elle procure la rend compétitive par rapport aux axes littoraux, dont les conditions de fonctionnement ne semblent pas devoir connaître d'évolution notable, et ne peut-être mis en compétition avec une offre ferroviaire, l'infrastructure en la matière étant inexistante. L'aménagement de l'axe Triskell Saint-Brieuc / Vannes / Lorient, en abordant les déplacements Nord/Sud là où la RN164 vise plutôt à arrimer le territoire avec l'Est de la Région, est potentiellement complémentaire.

L'impact du projet au niveau régional est donc positif.

V.6.2.2. Impact local sur le trafic

D'après les modélisations de trafic réalisées, le projet attire :

- Sur la section Ouest : 9 000 véhicules journaliers en 2025 et 10 900 véhicules journaliers en 2035,
- Sur la section RD87 / RD790 : 7 500 véhicules journaliers en 2025 et 9 300 véhicules journaliers en 2035,
- Sur la section RD790 / RD2164 : 6 300 véhicules journaliers en 2025 et 7 900 véhicules journaliers en 2035,
- Sur la section Est : 5 600 véhicules journaliers en 2025 et 7 200 véhicules journaliers en 2035.

Il permet ainsi des reports de trafics soulageant la section centrale de l'actuelle RN164 :

- - 7 500 véhicules journaliers en 2025 et - 9 200 véhicules journaliers en 2035, soit respectivement - 56 % et - 60 %, sur la section comprise entre la RD87 et la RD790,
- - 5 500 véhicules journaliers en 2025 et - 7 200 véhicules journaliers en 2035, soit respectivement - 70 % et - 74 %, sur la section comprise entre la RD790 et la RD2164.

Ponctuellement, on constate des reports d'itinéraires en accès sur la RN164 :

- La rue du Faouédic se charge d'environ 500 véhicules journaliers entre l'option de référence et l'option de projet retenue, passant ainsi de 1 200 à 1 700 véhicules journaliers,
- Dans le même temps, l'avenue Albert Torquéau se décharge d'un volume de trafic équivalent passant ainsi de 3 200 à 2 700 véhicules journaliers dès 2025.

Aux deux horizons considérés (2025 et 2035), la variante retenue induit un allongement limité des distances parcourues :

- Entre + 0.8 et + 0.7 % pour les véhicules légers suivant les horizons,
- Entre + 1.0 et + 1.3 % pour les poids lourds suivant les horizons,
- Entre + 0.7 et + 0.9 % Tous Véhicules suivant les horizons.

Dans le même temps, la variante retenue permet des gains de temps cumulés significatifs avec :

- - 2.7 à - 4.4 % pour les véhicules légers suivant les horizons,
- - 3.3 à - 6.4 % pour les poids lourds suivant les horizons,
- - 2.8 à - 4.9 % Tous Véhicules suivant les horizons.

L'impact du projet sur le trafic est donc globalement positif.

V.6.2.3. Sécurisation routière

Le diagnostic de sécurité routière a permis de recenser 6 accidents graves sur la section Loméven – Plouguernevel sur la période 2006 – 2010. Sur ces 6 accidents, 2 ont été mortels.

Les caractéristiques actuelles de la déviation de Plouguernevel, avec une largeur d'emprise de 2x2 voies, et des ouvrages également en configuration 2x2 voies, peuvent perturber la lecture qu'a l'utilisateur de la route. L'infrastructure peut en effet apparaître comme un ouvrage à 2x2 voies.

Le risque de choc frontal lors d'un dépassement peut apparaître avec un véhicule venant en sens inverse. Ce type de choc a toujours des conséquences graves.

En outre, la RN 164 est l'objet de traversées de grande faune.

Mesures d'évitement

La mise à 2x2 voies de cette déviation résoudra ces problèmes de sécurité (amélioration des conditions de dépassement, suppression des accès directs et des carrefours à niveaux). La conception est réalisée de manière à assurer la meilleure visibilité possible.

Mesures de réduction

La mise en place de clôtures grande faune et de passages aménagés pour la faune permettra de réduire le risque de traversée et de collision, tout en préservant la transparence de l'ouvrage vis-à-vis des déplacements de la faune.

Effet et suivi des mesures

Ces mesures permettent de concilier sécurité des usagers et préservation de la biodiversité. Les mesures de suivi des ouvrages liés à la faune sont présentées dans le chapitre sur les impacts du projet sur le milieu naturel.

V.6.2.4. Modification des conditions de desserte

L'accès à la RN 164 ne sera possible qu'à partir des échangeurs, aucun accès direct ne sera autorisé.

Ainsi, les riverains actuels de la RN 164 n'auront plus d'accès direct à la nouvelle voie mais ils auront la possibilité de se diriger vers les échangeurs.

Des allongements de parcours pourront donc être engendrés pour franchir la nouvelle voie en empruntant les passages supérieurs ou inférieurs prévus.

Des allongements de parcours peuvent également être engendrés selon l'échangeur choisi pour rejoindre la RN 164 (échangeur le plus proche ou utilisation du réseau secondaire pour rejoindre un échangeur vers la direction souhaitée (vers Rennes ou Carhaix).

Depuis le hameau de Kerbiterrien, pour se diriger vers Châteaulin un allongement de parcours est possible en fonction du choix de l'échangeur, à savoir le choix de l'échangeur le plus proche (3,2 km). Mais en choisissant un itinéraire vers La Pie (voie communale vers l'ouest) l'allongement est quasiment nul, par contre le temps de parcours sera plus long puisque la voie est moins rapide et plus sinueuse que la RN 164.

Les autres hameaux se trouvent à une distance d'un échangeur d'environ 2 à 2.5 km pour les plus éloignés.

Pour les habitants de Plouguernével, en choisissant l'échangeur le plus proche, l'allongement de parcours est de l'ordre de 1 km en direction de Montauban de Bretagne. Alors qu'en choisissant l'échangeur est il n'y a pas d'allongement.

En phase travaux, les riverains et usagers pourront être concernés par des déviations ponctuelles. S'agissant d'un projet réalisé en tracé neuf, la gêne devrait néanmoins être très limitée car les rétablissements des voiries secondaires et les itinéraires de substitution seront réalisés en général préalablement aux travaux de la section courante

Mesures d'évitement

Le choix de l'emplacement des échangeurs a été réalisé en tenant compte des allongements de parcours potentiels et a fait l'objet d'optimisations à l'issue de la concertation.

Mesures de réduction

Pour les voies de communication qui seront coupées, le projet prévoit des voies de rétablissement. Le projet prévoit ainsi 12 ouvrages de rétablissement de voirie, dont 2 agricoles et 2 passerelles de rétablissement de la voie verte.

Nom d'ouvrage	Type de passage	Voie rétablie	Localisation	Dimensions
Ouvrage n°1	Passage inférieur	Voie communale de Kerbiterrien	Glomel	Longueur : environ 24,50 m Largeur : environ 11 m Gabarit : minimum 4,50 m
Ouvrage n°2	Passage supérieur	Chemin agricole - Keruel	Glomel	Longueur : environ 27 m Largeur : de 12,6 à 16,3 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°3	Passage supérieur	RD 87	Glomel	Longueur : environ 52,50 m Largeur : environ 11,40 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°4	Passage supérieur	RD 3	Glomel	Longueur : environ 46 m Largeur : environ 12,40 m Gabarit : minimum 4,85 m
Passage agricole	Passage supérieur	Chemin agricole - Toulazen	Kergrist-Moëlou	Longueur : environ 46 m Largeur : environ 4 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°6	Passage supérieur	RD 23	Rostrenen	Longueur : environ 46,70 m Largeur : environ 12,40 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°7	Passage inférieur	Voie communale Champ de course et voie verte	Rostrenen	Longueur : environ 24,50 m Largeur : environ 10 m Gabarit : minimum 4,40 m
Ouvrage n°9	Passage inférieur	RD 31	Rostrenen	Longueur : environ 24,50 m Largeur : environ 11 m Gabarit : minimum 4,40 m
Ouvrage n°10	Passage supérieur	Passerelle voie verte	Rostrenen	Longueur : environ 61,50 m Largeur : environ 3,60 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°11	Passage supérieur	RD 790	Rostrenen	Longueur : environ 31 m Largeur : environ 12,40 m Gabarit : minimum 4,85 m
Ouvrage n°12	Passage inférieur	Accès voie verte	Plouguernével	Longueur : environ 23,50 m Largeur : environ 5 m Gabarit : minimum 3 m
Ouvrage n°13	Passage inférieur	Passerelle voie verte	Rostrenen	Longueur : environ 8,50 m Largeur : environ 5 m Gabarit : minimum 3 m

Effet et suivi des mesures

Les mesures proposées visent à ce qu'aucune habitation ne soit enclavée et de limiter au maximum les éventuels allongements de parcours. Aucun suivi spécifique n'est envisagé.

V.7. Le milieu naturel

V.7.1. Le patrimoine naturel

La solution retenue ne traverse aucune zone inventoriée ni protégée. Elle ne traverse ni la ZNIEFF de type 1 « Lann Bern » ni la réserve naturelle régionale de Lann Bern.

V.7.1. Les sites Natura 2000

La solution retenue ne traverse pas le site Natura 2000 constitué par la ZSC « Complexe de l'est des montagnes Noires » (Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan) mais les éventuels impacts indirects ont été analysés ci-après.

Composé de plusieurs entités réparties sur différentes communes, le secteur de la ZSC le plus proche du projet correspond au périmètre de la réserve naturelle régionale de Lann Bern. La future 2 x 2 voies se situe à environ 400 m de ce site.

V.7.1.1. Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	16 %
Landes, Broussailles, recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	6 %
Prairies améliorées	1 %
Forêts mixtes	20 %

V.7.1.2. Autres caractéristiques du site

Il s'agit d'un complexe de landes, tourbières, boisements et affleurements rocheux de l'est des Montagnes Noires, bénéficiant, à l'instar des Monts d'Arrée, d'un climat frais à pluviométrie relativement élevée (1 100 mm/an).

Sur les secteurs les plus sensibles (tourbières, landes humides, bas-marais), l'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage), voire la reconversion de ces terres en cultures ou boisements (gyrobroyage, labour, drainage), ainsi que des modifications du régime ou de la nature physico-chimique des eaux, modifient parfois de manière radicale et irréversible les habitats d'intérêt communautaire présents ainsi que les peuplements faunistiques et floristiques associés.

Le maintien du régime hydraulique actuel est nécessaire pour assurer un bon état de conservation du coléanthe.

V.7.1.3. Qualité et importance

Il s'agit d'un ensemble de sites complexes associant des landes sèches à mésophiles, des landes humides tourbeuses à sphaignes (habitat prioritaire), des tourbières acides, notamment les tourbières à narthécies et à sphaignes (habitat prioritaire), avec présence de la sphaigne de la Pylaie à l'extrémité est de son aire de répartition européenne, aire limitée à la Bretagne, la Galice et l'Asturie (Espagne).

Les rives exondables à substrat sablo-vaseux de l'étang du Coronc (Glomel - 22) abritent le coléanthe délicat (annexe II), unique représentant connu de la tribu des Coleantheae, menacé au niveau mondial.

La loutre d'Europe occupe ici la zone centrale du noyau principal en Centre-Bretagne.

En 2005 deux extensions du site situées sur la commune de Glomel, permettent d'intégrer :

- l'étang du Coronc abritant l'une des rares localités européennes de coléanthe subtil (*Coleanthus subtilis*). Étang à niveau d'eau variable dont les berges sont colonisées par des ceintures de

végétations amphibies se rattachant à l'habitat « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétations des *Littorelletae uniflorae* (littorelle) et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* » (code 3130). Dans ce site, le coléanthe forme des gazons très étendus, notamment aux environs du village de Saint-Conogan ;

- la zone naturelle de Lann Bern. Cet espace abrite des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identiques à ceux d'autres secteurs retenus dans ce complexe, en particulier la sphaigne de la Pylaie et deux habitats prioritaires :
 - landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée et bruyère à 4 angles* ;
 - végétation des tourbières hautes actives*.

V.7.1.4. Habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I) ayant permis la désignation du site Natura 2000

Types d'habitats	Code Natura 2000 (code Eur15)
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020
Landes sèches européennes	4030
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Tourbières hautes actives	7110
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120
Tourbières de transition et tremblantes	7140
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120

V.7.1.5. Espèces animales et végétales (inscrites à l'annexe II) ayant permis la désignation du site Natura 2000

Espèce	Code Natura 2000 (code Eur15)
Flore	
Sphaigne de la Pylaie <i>Sphagnum pylaesii</i>	1398
Trichomanès remarquable <i>Vandenboschia natans</i>	1421
Flûteau nageant <i>Luronium natans</i>	1831
Coléanthe délicat <i>Coleanthus subtilis</i>	1887
Faune	

Escargot de Quimper <i>Elona quimperiana</i>	1007
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1065
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	1096
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163

V.7.1.6. Analyse des incidences sur le site Natura 2000

L'habitat d'intérêt communautaire « Landes sèches européennes » (Eur15 4030) est présent au sein de l'aire d'étude : réserve naturelle régionale de Lan Bern, hippodrome de Quenropers et secteur au nord-est de celui-ci. Ces secteurs de landes sèches ne sont pas touchés par les emprises du projet.

Par ailleurs, les eaux des chaussées de la section courante seront collectées dans un réseau spécifique le long de celles-ci, distinct de celui des eaux des bassins versants naturels, puis traitées dans des bassins de rétention avant leur rejet dans le milieu naturel via les fossés existants (qui se rejettent dans un autre bassin versant que celui qui abrite la zone Natura 2000), l'ensemble permettant un abatement de la pollution. Il n'existe ainsi pas de relation directe ou indirecte entre les flux hydrauliques générés par le projet, qui ne sont pas rejetés dans la réserve naturelle, et les habitats naturels pré-cités. Les eaux des chaussées de l'itinéraire de substitution se rejettent dans les fossés comme actuellement, or le niveau de trafic sera nettement moins important qu'à l'état actuel, la qualité des eaux devrait donc s'améliorer par rapport à la situation actuelle. Le projet n'aura donc pas d'incidences significatives sur l'état de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000.

L'habitat d'intérêt communautaire « Landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et à bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*) » (Eur15 4020) recensé au sein du site Natura 2000, est présent en plusieurs endroits dans la zone d'étude :

- réserve naturelle régionale de Lan Bern ;
- nord-ouest de l'hippodrome de Quenropers ;
- nord-est du lieu-dit Toulhuit (commune de Rostrenen) ;
- nord du centre-bourg de Plouguernével en bordure de la RN 164

Les deux derniers secteurs cités ci-dessus sont situés en partie dans les emprises de la future 2x2 voies (superficie touchée = 1,4 ha).

La réserve naturelle régionale de Lan Bern, secteur de la ZSC le plus proche du projet, abrite également cet habitat naturel d'intérêt communautaire.

Il n'existe pas de relation directe et / ou indirecte entre les landes humides d'intérêt communautaire situées dans les emprises du projet et celles recensées au sein de la ZSC et en particulier dans le périmètre correspondant à la réserve naturelle régionale de Lan Bern. Comme expliqué précédemment, il n'y a notamment aucune relation entre les flux hydrauliques engendrés par le projet et les habitats naturels de la réserve naturelle, donc en particulier concernant les landes humides.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur cet habitat d'intérêt communautaire au sein de la réserve naturelle de Lan Bern.

Les différentes espèces végétales et animales ayant fait l'objet de la désignation de la ZSC « Complexe de l'est des Montagnes noires » ne sont pas recensées dans les emprises du projet. Cependant,

concernant la lamproie de Planer et surtout le chabot, présent dans certains des cours d'eau du secteur, les connexions hydrauliques et écologiques seront préservées ou rétablies par des ouvrages hydrauliques. Il est à noter que ces ouvrages hydrauliques seront également favorables de la petite faune, en particulier en assurant la continuité des déplacements de la loutre d'Europe, présente dans la zone d'étude, de part et d'autre de la 2x2 voies. Notons également qu'un passage pour la grande faune est prévu au nord de la ZSC. Celui-ci favorisera les déplacements de la faune à plus grande échelle. Les impacts potentiels sur les espèces végétales et animales de la ZSC sont donc fortement limités.

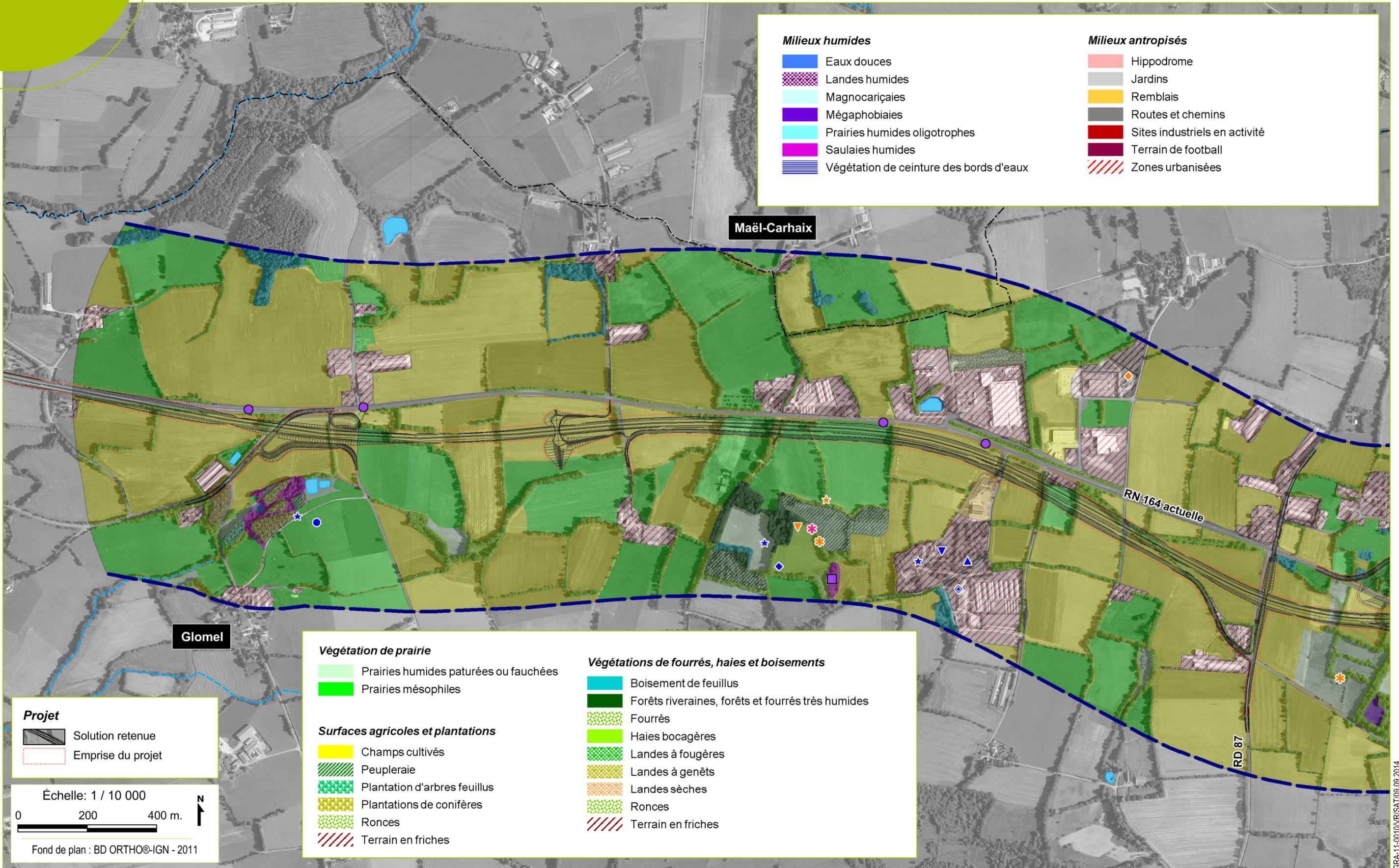
L'éloignement de la ZSC « Complexe de l'est des Montagnes noires » par rapport à la future 2 x 2 voies, lui permet d'être protégé de toutes nuisances du chantier et des nuisances en phase d'exploitation.

Afin de vérifier si le projet d'aménagement est susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 analysés précédemment, une série de questions¹⁶ proposée par la circulaire du 15 avril 2010 du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer peut être examinée.

Le projet risque-t-il :	ZSC « Complexe de l'est des Montagnes Noires »
de retarder ou d'interrompre la progression vers l'accomplissement des objectifs de conservation du site ?	Non
de déranger les facteurs qui aident à maintenir le site dans des conditions favorables ?	Non
d'interférer avec l'équilibre, la distribution et la densité des espèces clés qui agissent comme indicateurs de conditions favorables pour le site ?	Non
de changer les éléments de définition vitaux (équilibre en aliments par exemple) qui définissent la manière dont le site fonctionne en tant qu'habitat ou écosystème ?	Non
de changer la dynamique des relations (entre par exemple sol et eau ou plantes et animaux) qui définissent la structure ou la fonction du site ?	Non
d'interférer avec les changements naturels prédits ou attendus sur le site par exemple, la dynamique des eaux ou la composition chimique) ?	Non
de réduire la surface d'habitats clés ?	Non
de réduire la population d'espèces clés ?	Non
de changer l'équilibre entre les espèces ?	Non
de réduire la diversité du site ?	Non
d'engendrer des dérangements qui pourront affecter la taille des populations, leur densité ou l'équilibre entre les espèces ?	Non
d'entraîner une fragmentation ?	Non
d'entraîner des pertes ou une réduction d'éléments clés (par exemple : couverture arboricole, exposition aux vagues, inondations annuelles, etc.) ?	Non

¹⁶ Inspiré d'un document émanant de la Commission européenne : « Liste de vérification de l'intégrité du site », encadré n° 10 dans « Evaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000 », novembre 2001, publié sous l'égide de la Commission européenne, pages 28-29.

Enjeux écologiques et solution retenue (1/4)



Milieux humides		Milieux anthropisés	
	Eaux douces		Hippodrome
	Landes humides		Jardins
	Magnocariçaies		Remblais
	Mégaphobiaies		Routes et chemins
	Prairies humides oligotrophes		Sites industriels en activité
	Saulaies humides		Terrain de football
	Végétation de ceinture des bords d'eaux		Zones urbanisées

Végétation de prairie		Végétations de fourrés, haies et boisements	
	Prairies humides pâturées ou fauchées		Boisement de feuillus
	Prairies mésophiles		Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
Surfaces agricoles et plantations			Fourrés
	Champs cultivés		Haies bocagères
	Peupleraie		Landes à fougères
	Plantation d'arbres feuillus		Landes à genêts
	Plantations de conifères		Landes sèches
	Ronces		Ronces
	Terrain en friches		Terrain en friches

Projet

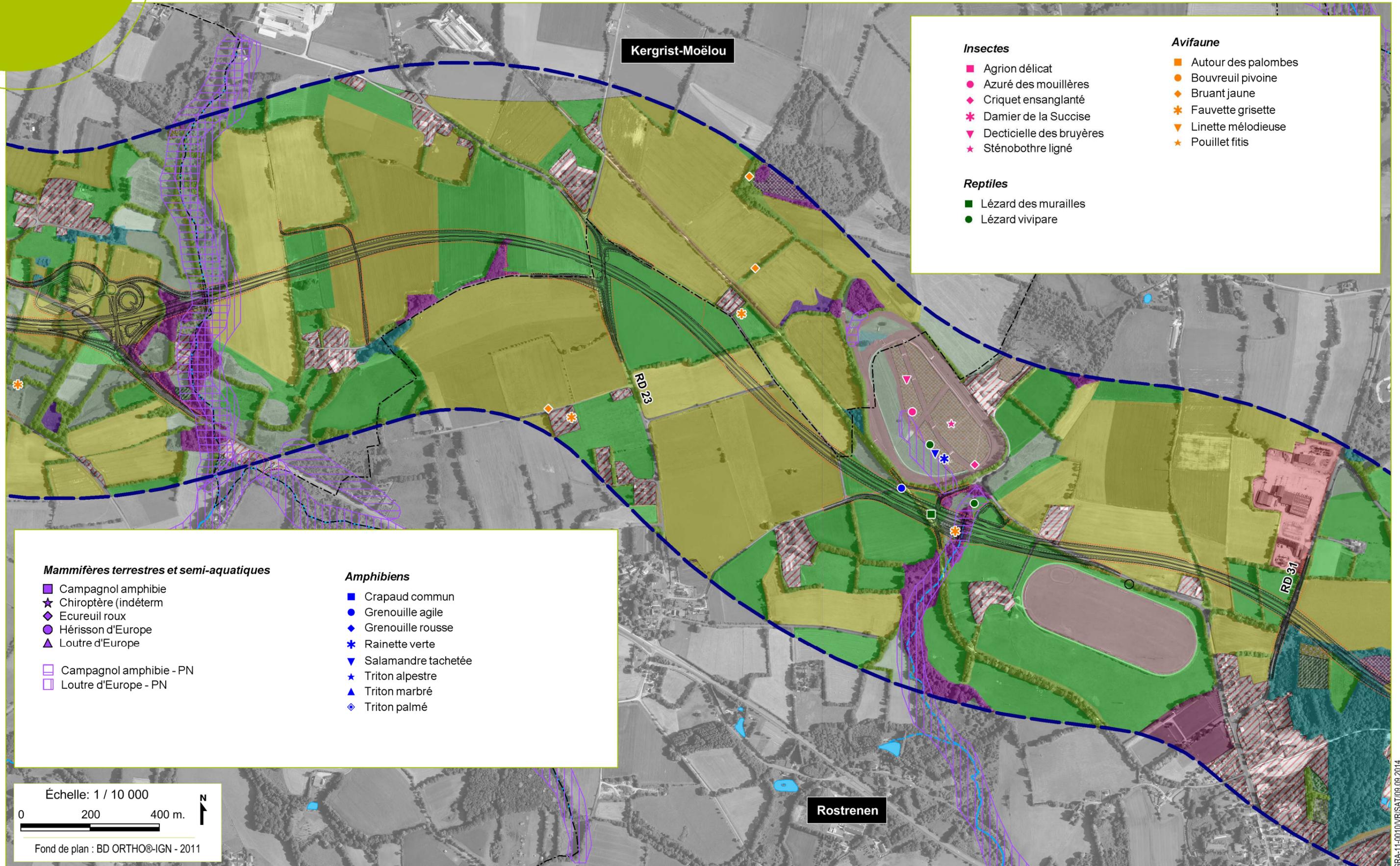
- Solution retenue
- Emprise du projet

Échelle: 1 / 10 000

0 200 400 m.

Fond de plan : BD ORTHO@-IGN - 2011

Enjeux écologiques et solution retenue (2/4)



Insectes

- Agrion délicat
- Azuré des mouillères
- ◆ Criquet ensanglanté
- * Damier de la Succise
- ▼ Decticielle des bruyères
- ★ Sténobothre ligné

Avifaune

- Autour des palombes
- Bouvreuil pivoine
- ◆ Bruant jaune
- * Fauvette grisette
- ▼ Linette mélodieuse
- ★ Pouillet fitis

Reptiles

- Lézard des murailles
- Lézard vivipare

Mammifères terrestres et semi-aquatiques

- Campagnol amphibie
- ★ Chiroptère (indéterm)
- ◆ Ecureuil roux
- Hérisson d'Europe
- ▲ Loutre d'Europe
- Campagnol amphibie - PN
- Loutre d'Europe - PN

Amphibiens

- Crapaud commun
- Grenouille agile
- ◆ Grenouille rousse
- * Rainette verte
- ▼ Salamandre tachetée
- ★ Triton alpestre
- ▲ Triton marbré
- ◆ Triton palmé

Échelle: 1 / 10 000

0 200 400 m.

Fond de plan : BD ORTHO@-IGN - 2011